

Département du VAR
Commune de Sillans-la-Cascade

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

26 décembre 2016 au 23 janvier 2017

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE des remarques et suggestions du public

JEAN-CLAUDE MELIS – Ingénieur Ecole Centrale de Paris
Retraité – Commissaire Enquêteur

L'objet visé par ce procès-verbal de synthèse est de permettre au responsable du projet d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Cette enquête relative à la demande d'autorisation de défrichement liée à la création d'un parc photovoltaïque situé sur la commune de Sillans-la-Cascade a été menée du 22 décembre 2016 au 23 janvier 2017. Elle a comporté 5 permanences qui ont donné lieu à 3 visites distinctes (en fait les mêmes personnes sont venues plusieurs fois) :

- M. Garcin, a indiqué à juste titre qu'il y avait une erreur de positionnement du parc nord sur la pièce N°1 (localisation de la zone à défricher sur fond IGN et aérien). Cette pièce étant informelle, elle ne peut être considérée comme ayant influencé la perception que le public pouvait avoir du projet. J'ai néanmoins fait une recommandation pour corriger cette erreur. Pour ce qui concerne la possibilité pour M. Garcin de ne plus pouvoir accéder à ses parcelles, une visite sur le terrain avec le responsable du projet et M. Garcin a permis de lever tout doute en la matière.
- M. Duport a posé une question relative au devenir du démantèlement en cas de défaillance de la société Solaire Direct. M. Verron m'a fait parvenir un document relatif aux garanties attachées à l'obligation de démantèlement et que je lui **demande d'annexer au document « réponses au PV de synthèse »**.
- M. Apostolo a posé une question relative à la compatibilité du projet avec le SCoT en cours d'élaboration. M. Verron m'indique que ce point est traité p 105 de l'étude d'impact et je lui demande de **formaliser ce point dans sa réponses au PV de synthèse**.
- Dans une inscription au registre, M. Apostolo regrette de ne pas avoir reçu l'étude d'impact de façon « dématérialisée ». Cette enquête ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2017, date à laquelle les enquêtes publiques devront être dématérialisées, il n'y avait donc aucune obligation à cette transmission.
- M. Apostolo m'a remis un court texte de contribution que j'ai annexé au registre. Ce texte est très général et tend à opposer parc photovoltaïque et panneaux en toiture. J'ai expliqué à M. Apostolo que l'objectif de cette enquête publique n'était en aucun cas de débattre de politique énergétique, mais de donner un avis sur une demande d'autorisation de défrichement, sur laquelle d'ailleurs il ne se prononce pas. Cependant, on peut acter M. Apostolo est tout à fait dans son rôle de Président d'une association de protection de l'environnement en proposant une contribution à cette enquête publique.

Ce PV de synthèse devra faire l'objet d'une réponse formelle du projet dans un délai de 15 jours suivant sa transmission.

Transmis à M. Verron, responsable du projet
Le 27/01/2017 à Vinon-sur-Verdon

Le commissaire enquêteur
JC Melis

Reçu le 27/01/2017 à Vinon-sur-Verdon

Le responsable du projet
M. Verron